

Agenda

Pour mémoire

13 juin :

Assemblée générale de l'INSERR

8 et 15 juin :

Formations continues des médecins chargés du contrôle médical de l'aptitude à la conduite (Paris et Marseille)

15, 16, 21 et 22 juin :

Formations continues des animateurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière (Paris et Lyon)

15, 16 et 29 juin :

Formations continues des experts automobiles, qualification VE 2018 (Toulouse, Pézenas et Rennes)

30 juin :

Formation continue au module "gestion des conflits" à destination des agents du Maine-et-Loire

À venir

Du 26 juin au 28 juillet :

Formation continue de la filière "éducation routière" aux catégories groupe lourd du permis de conduire (C et D)

4, 5 et 6 juillet :

Formation continue des animateurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière, première génération (Nevers)

Du 5 au 13 juillet :

Formation continue au module "harmonisation des pratiques d'évaluation B" à destination des agents de la Réunion

7 juillet :

Formation continue des experts automobiles, qualification VE 2018 (Rambouillet)

LA LETTRE DE L'INSERR

Directrice de la publication :

Carole DABRIGEON

Assistante Communication :

Nathalie VIDOT

Conception : HB Création

INSERR

122 Rue des Montapins

CS 20015 - 58028 NEVERS Cedex

Tél : 03.86.59.90.59

Fax : 03.86.59.53.82

www.inserr.fr

Actualités

LA FILIÈRE ÉDUCATION ROUTIÈRE

La formation continue "groupe lourd"



Vingt-quatre agents, inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, ont été sélectionnés pour suivre ce module de formation spécifique à l'obtention des catégories C, D et CE du permis de conduire.

L'harmonisation des pratiques d'évaluation des candidats à la catégorie B du permis de conduire

Trente-cinq agents inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière affectés en Corse, Dordogne, Lot-et-Garonne et Oise, ont été formés en juin. Cette approche théorique leur a permis de revoir dans sa globalité la procédure d'évaluation des candidats au permis de conduire. Une session de formation (module pratique) est également programmée en juillet prochain à destination des agents de la Réunion.

Programmation des forums d'affectation 2017

Les listes des candidats admis pour le recrutement 2017 de la filière "éducation routière" sont parues. A ce titre, les forums d'affectation des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière s'est tenu le 20 juin ; celui des inspecteurs le 28 juin. Ces agents débiteront leur formation prochainement.

LES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Formation continue des médecins chargés du contrôle médical de l'aptitude à la conduite

Les médecins généralistes, déjà au poste de membre des commissions médicales primaires départementales les autorisant à pratiquer le contrôle médical des conducteurs, sont soumis à une obligation de formation continue dans le cadre du renouvellement de leur agrément.

Le planning du second semestre 2017 est défini et mis en ligne sur le site de l'INSERR : Lyon, Troyes, Perpignan, Caen...

Quelques places sont encore disponibles. Votre contact : Marie SAFFRAY, marie.saffray@inserr.fr

La formation continue des experts automobiles

La formation continue des experts en automobile se poursuit en juin à Marseille et Nice les 1^{er} et 2 juin. Puis Toulouse et Pézenas les 15 et 16 juin et Rennes le 29 juin.



Une session supplémentaire à Rambouillet attend les experts le 7 juillet 2017. Quelques places sont encore disponibles (votre contact : Evelyne THALAMY Evelyne, evelyne.thalamy@inserr.fr)

Première assemblée générale de l'année

L'assemblée générale de l'INSERR s'est tenue à Nevers le 13 juin dernier. A cette occasion, le président, Eric DELZANT et la directrice générale, Carole DABRIGEON, ont présenté le bilan comptable des activités 2016 ainsi que l'activité du premier semestre 2017.



Vous pouvez consulter le rapport d'activités 2016 sur notre site Internet, rubrique "Qui sommes-nous ?".

L'éducation routière ultramarine et à l'international



Le gouvernement de la principauté de Monaco dispose d'un service des titres de circulation qui gère, notamment, l'organisation des examens et la délivrance des permis de conduire (ordonnance n. 13.637 du 25 septembre 1998 portant création d'un service des titres de circulation).

Dans ce cadre, l'INSERR a accueilli un agent inspecteur du permis de conduire monégasque.

Ce dernier a suivi le cursus complet de formation initiale des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, promotion 2016.

Les territoires ultramarins de Wallis-et-Futuna et de la Nouvelle-Calédonie forment leurs examinateurs

A la demande de la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) de Nouvelle-Calédonie, l'INSERR est intervenu dans le cadre de la formation continue de la filière "éducation routière".

Le gouvernement calédonien souhaitant harmoniser les épreuves du permis de conduire "A" néocalédoniennes avec les épreuves nationales, tous les examinateurs ont été formés aux nouvelles modalités d'épreuves et au handicap.

Une session de formation a également été dispensée auprès des établissements d'enseignement à la conduite automobile dans les domaines pédagogiques.

Les promotions 2016 de la filière "éducation routière" achèvent leurs formations initiales



Les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière



L'INSERR assure la formation de ces fonctionnaires stagiaires dont le statut est régi par le décret n°2013-422 du 22 mai 2013 portant statut particulier du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR).

La durée de la formation est de six mois, dont 117 jours à l'INSERR, le reste du temps étant consacré aux stages sur le terrain.

Les stagiaires sont soumis à un contrôle "progressif" et "continu" de leurs compétences :

- accréditation provisoire B : accréditation délivrée au terme des six premiers mois de formation

du stagiaire lui permettant d'évaluer en toute autonomie les candidats au permis de conduire, catégorie B,

- accréditation définitive B : accréditation délivrée au terme des douze mois après le début de la formation, sur avis favorable donné lors de l'accréditation provisoire et, d'une validation de la période d'acquisition d'expérience (stage).

Cette évaluation définitive des acquis est effectuée sur le terrain par un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière.

S'agissant de l'évaluation des candidats à la catégorie A (moto)

du permis de conduire, les stagiaires IPCSR bénéficient de :

- 10 jours de remise à niveau,
- 12 jours de préparation aux qualifications,
- 22 jours d'acquisition des compétences sur le terrain (tutorat).

A l'issue du tutorat, une évaluation définitive des acquis est effectuée sur le terrain par un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière. Les qualifications A et B sont indispensables pour la titularisation des agents.

Leur formation initiale s'est clôturée par le jury d'accréditation réuni le 30 juin 2017.

Les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière



Le décret n° 97-1017 du 30 octobre 1997, modifié par le décret n° 2013-1243 du 23 décembre 2013, notamment l'article 8 relatif au statut particulier du corps de délégué au permis de conduire et à la sécurité routière réglemente la formation prise de poste de délégué au permis de conduire et à la sécurité routière.

En outre, les arrêtés du 26 janvier

2004 précisent les modalités et l'organisation de la formation initiale des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière ainsi que celles des agents non titulaires chargés des fonctions de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière.

Les stagiaires délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR), issus de la promo-

tion 2016, étaient de retour à l'institut, dans le cadre de la soutenance de leur projet managérial les 6 et 7 juin.

A cette occasion, les dix stagiaires ont présenté un exercice concret de management tiré d'une situation professionnelle vécue. Ils ont rejoint leur département d'affectation dans l'attente de leur titularisation.